Sur la base de l’article 73.1 du RPDC, cette annexe vise à évaluer l’engagement de votre structure vis-à-vis des principes de : développement durable, respect de l’égalité homme femme, non-discrimination et intégration des personnes en situation de handicap.

* **Développement durable**

Votre structure a-t-elle mis en place :

Une démarche de responsabilité sociétale des organisations selon ISO 26 000

Une politique d’achats écoresponsables (ex : charte « d’achats responsables », sélection en fonction de labels/certifications, etc.)

Une démarche de production de produits éco-labellisés

Une démarche de réduction de la consommation d’énergie fossile : utilisation de sources d’énergie renouvelable pour la production de chaleur et/ou d’électricité - bois, solaire, géothermie - mise en place de process ou de technologies pour la récupération des énergies fatales (ex : facture fournisseur d’énergie)

Une démarche de réduction d’émissions de gaz à effet de serre (ex : bilan carbone)

Une politique de réduction et/ou valorisation des déchets (traitement sélectif des déchets, mise en place d’un inventaire des déchets et emballages générés, utilisation de matériaux recyclés)

Une politique d’optimisation des transports (ex : Plan de mobilité, charte de télétravail)

L’objet même du projet est de répondre à l’un des items ci-dessus

Autres/commentaires :

* **Egalité entre les hommes et femmes**

Votre structure a-t-elle mis en place de :

Une labellisation « égalité Professionnelle » de l'AFNOR

Un diagnostic/plan de réduction des inégalités femme/homme

Une politique de prévention du risque de harcèlement sexuel et d’agissements sexistes (ex : procédure interne de signalement et de traitement de ces sujets, plan de formations…)

Une politique pour concilier vie professionnelle et vie privée (garde d’enfants, modulation du temps de travail)

L’objet même du projet vise la promotion de l’égalité homme/femme ou la réduction des inégalités

Autres/commentaires :

* **Non-discrimination et intégration des personnes en situation de handicap**

Votre structure a-t-elle mis en place de :

Une politique d’emploi de salariés en contrats aidés (contrat unique d'insertion, contrat d’accompagnement aidé, contrat adultes-relais, CDD sénior, contrat d’engagement jeune, dispositifs territorialisés, etc.)

Une politique encourageant l’emploi des salariés en situation de handicap (plus de 6% de l’effectif total)

Une politique de prévention du risque de discrimination (procédure interne de signalement et de traitement des discriminations, plan de formations…)

Une démarche d’accessibilité/adaptation des infrastructures et/ou équipements aux personnes en situation de handicap

Une démarche visant la promotion de la diversité avec l’obtention du Label Diversité et/ou signature de la charte Diversité

L’objet même du projet vise la réduction des inégalités

Autres/commentaires :